



## **Communiqué de presse**

### **Lex Delles et Serge Wilmes lancent un appel à projets visant à promouvoir les solutions « Smart City » dans les communes ou syndicats de communes (24.06.2025)**

*Communiqué par : ministère de l'Économie / ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité*

Pour favoriser le déploiement de solutions « Smart City », le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles et le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Serge Wilmes, lancent un appel à projets à destination des communes et syndicats de communes intéressés à soumettre un projet répondant au moins à un des objectifs suivants : Smart Mobility, Smart Energy ou Smart Ressources. Le budget global de l'appel à projet est plafonné à 5 millions d'euros au total, cette somme étant répartie sur deux années.

Le gouvernement luxembourgeois a pour objectif d'accélérer la double transition verte et durable à travers la notion de « Smart City ». La ville intelligente fait ainsi partie intégrante des mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la transition écologique de la société, favorisant ainsi une utilisation plus rationnelle des ressources et de l'énergie par le biais de solutions digitales.

L'évaluation des projets s'effectuera selon plusieurs critères : la qualité du dossier, la pertinence, l'innovation ou la nouveauté au sein de la commune, l'impact social et environnemental, la qualité et l'ambition des indicateurs de performance clés à suivre dans le temps, le volet « data » comprenant la génération, la gestion, l'open data, le partage, la cybersécurité et l'interopérabilité des données, le potentiel de répliquabilité, ainsi que la pérennité, l'implémentation et le suivi du projet. La pré-sélection est réalisée par un jury composé d'au moins deux membres issus du ministère de l'Économie et de Klima-Agence ; les délibérations du jury seront documentées et les avis transmis aux porteurs de projets.

Les projets innovants soumis profiteront d'un accompagnement du ministère de l'Économie et de Klima-Agence pour peaufiner leur contenu. Les projets éligibles et de qualité suffisante seront présentés au Fonds Climat Énergie pour être cofinancés à concurrence du plafond budgétaire, par le biais d'une convention, avec un montant maximum de 500.000 EUR par commune ou syndicat de commune. Cette subvention permet de pallier un manque de rentabilité économique dans la phase de lancement de tels projets. Des taux de cofinancement plus élevés sont fournis lorsque plusieurs communes s'associent ou dans le cas d'une commune ayant moins de 3000 habitants.

Le ministre Lex Delles a souligné lors la conférence de presse : « La transition vers des villes et localités plus intelligentes est une condition essentielle pour relever les défis de demain. Avec cet appel à projets, nous voulons soutenir concrètement les communes dans le



développement de solutions numériques et durables, au service des citoyens. Notre ambition est claire : faire du Luxembourg un véritable laboratoire vivant pour les initiatives Smart City, où l'innovation publique et privée se rencontre pour créer de la valeur, renforcer l'attractivité de nos territoires et améliorer la qualité de vie de tous. »

« A travers le développement et l'adoption de technologies digitales, les communes peuvent devenir circulaires, réduire leur empreinte écologique et améliorer la qualité de vie des citoyens. Cet appel à projets encourage les communes dans leurs efforts pour atteindre la neutralité climatique et être plus résilientes en ligne avec les ambitions du Pacte Climat pour communes. » a souligné Serge Wilmes.

Pour permettre de lancer rapidement des projets pionniers (« first movers ») et en même temps laisser à d'autres communes le temps de développer des projets plus complexes, deux vagues sont organisées pour le dépôt des propositions de projets : avant le 16 novembre 2025 pour la 1<sup>ère</sup> vague et avant le 15 mars 2026 pour la 2<sup>nd</sup> vague au plus tard. Le cahier des charges comprenant les modalités à respecter ainsi que le formulaire de candidature peuvent être téléchargés en annexe.

Liens utiles à annexer :

Cahier de charge de l'appel à projets

Synthèse financière du projet

Plan de trésorerie prévisionnelle